Image not found or type unknown

Sanction disciplinaire erreur de date

Par **Stressgirl**, le **01/03/2017** à **11:56**

Bonjour,

Je viens de recevoir un courrier AR me convoquant à un entretien préalable en vue d'une sanction disciplinaire pour des faits constatés le 28/12/2016.
Malheureusement je n'étais pas à mon travail ce jour, étant en repos les mercredis.
Puis-je contester ce courrier sur cette erreur de date?

Cdmt

Par **P.M.**, le **02/03/2017** à **20:08**

Bonjour,
L'employeur a deux moins pour engager une procédure de sanction, il est étonnant qu'il ait daté les faits sur la convocation...
Je vous conseillerais de vous présenter à l'entretien préalable en y étant assisté de préférence par un Représentant du Personnel...

Par **Stressgirl**, le **02/03/2017** à **20:42**

Bonsoir,
Merci pour votre réponse.
C'est prévu, j'ai demandé ce matin à un dp de m'accompagner. Ce qui m'embête c'est qu'on me reproche quelque chose donc, mais sur un jour où je suis absente.
Cdmt

Par **P.M.**, le **02/03/2017** à **21:07**

Vous n'en savez rien de ce qui va vous être reproché et à quelle date même s'il en figure une sur la convocation, ce sera à voir lors de l'entretien préalable...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés